

marchés étrangers où nous luttons autrefois avec eux, malgré la différence de prix.

« La vogue des étoffes suisses n'est pas un engouement passager, mais un sentiment raisonné, basé sur le succès obtenu par ces étoffes dans les maisons intermédiaires, succès qui prend chaque année des proportions considérables. En ce moment, la fabrique de Zurich a des commissions pour l'occuper jusqu'au mois de mai. Que l'on compare cette situation avec la position actuelle de notre fabrique de nouveautés.

« Du reste, quand on voudra bien réfléchir qu'en Suisse l'impôt est presque nul, qu'il n'y a pas d'armée, que les récoltes étant peu variées, les bras ne sont occupés à la culture que pendant peu de temps, que l'instruction y est obligatoire et que tous les ouvriers savent lire et écrire, on comprendra facilement que leur industrie soit dans des conditions très-favorables, surtout depuis qu'on lui a ouvert, en toute franchise le marché français.

« Y aurait-il exagération à demander que les étoffes suisses fussent frappées, à leur entrée en France, d'un droit de balancement représentant les divers impôts que nos ouvriers et fabricants payent au gouvernement ?

« Je voudrais aussi savoir quel avantage peut retirer la France d'un traité de commerce avec un pays pauvre, beaucoup plus producteur que consommateur, et dont la population ne dépasse pas deux millions cinq cent mille habitants ?

« Il est positif que ce traité a été très-favorable à la Suisse, mais pour nous, c'est un marché de dupe.

« Agréer, etc.

« Un de vos abonnés. »

CHRONIQUE DU JOUR.

On frappe à la Monnaie les médailles qui seront décernées aux exposants du Havre.

Ces médailles portent d'un côté un Napoléon III lauréat et le profil du prince impérial; de l'autre, les armes de la ville, avec le nom du lauréat.

Les Américains, féconds en inventions étranges auxquelles ils savent donner le tour et la couleur des affaires, viennent d'imaginer l'assurance contre le temps de pluie.

Par exemple, vous espérez faire le jeudi une bonne opération commerciale à laquelle le beau temps est nécessaire : vous vous faites assurer quelques jours à l'avance, moyennant dix dollars. S'il pleut le jeudi, vous recevez cent dollars, dix fois la somme payée.

On voit en ce moment, à Cannes, dans la rue d'Antibes, un petit morceau de drap d'une couleur indécise, dit le *Sicile*. Il est précieusement placé sous un globe, dans une vitrine. On lit au-dessous : *Morceau de la vraie collette que portait Napoléon au débarquement du golfe Juan en 1815.*

L'affaire de la république d'Andorre se ranime. On sait qu'en présence de la suppression prochaine des jeux publics en Allemagne, les entrepreneurs de jeux s'en vont partout cherchant à fonder des établissements nouveaux. Ils ont choisi la vallée d'Andorre, qui est — nous ne l'apprenons point à nos lecteurs — une petite république libre, sous le protectorat de la France. Cette nouveauté a fort ému les sages Andorrains, et la seule mention d'une maison de jeu à fonder dans le pays y a causé une révolution. Les spéculateurs dont il s'agit ne se sont point découragés pour si peu. Ils ont continué l'affaire. Aujourd'hui le gouvernement, avec lequel ils se faisaient de traiter, s'y refuse net, bien qu'ils en aient jadis reçu des assurances et des promesses. Il s'ensuivra, dit-on, un procès.

Les préfets ne prennent pas leur parti de la poétique des petits journaux. M. Salles, préfet de l'Aube, est un homme d'esprit, — ce qui n'est point rare parmi les préfets; — c'est même un esprit assez libéral, — ce qui est beaucoup plus rare. Il s'est foudré à Troyes, il y a quelques mois, un petit journal satirique, le *Furet*. Cinq Champenois mettaient chaque semaine 10 francs dans la main d'un imprimeur, qui, avec ces 50 francs, publie une fois tous les sept jours une petite feuille où il y a quelquefois de l'esprit. On lit dans cette feuille :

« Avant-hier, M. le préfet nous a fait venir dans son cabinet pour nous communiquer le refus qu'il donnait à la publication d'un dessin destiné à un de nos prochains numéros.

« Après ce refus, M. Salles, ne pouvant contenir plus longtemps la colère qui l'agitait, nous a interpellés dans les termes les moins parlementaires.

« Enfin, non content de nous adresser ces paroles, et surpris sans doute du calme avec lequel nous avons répondu, M. le préfet a été assez bon pour se déranger et pour sonner l'huissier de service qu'il a chargé de nous mettre à la porte.

« Nous voulons laisser jusqu'au bout le bon droit et les convenances de notre côté et ne faire aucune réflexion sur de pareils procédés. — Gustave Carré. »

Le *Progrès de l'Oise* raconte un incident du séjour de M. Duruy à Compiègne. Ce récit, recueilli par l'*Etendard*, mérite l'attention de nos lecteurs :

M. Duruy, habillé en simple bourgeois, faisait prosaïquement une promenade à pied dans les avenues.

Arrivent les élèves du collège qui, eux aussi, faisaient leur promenade du jeudi. Quelques-uns portaient des cache-nez.

Le ministre, qui est l'ennemi juré de la plume et des éruditions, les arrête court, et leur fait ôter ces cache-nez, non sans difficulté; puis il cause avec eux.

Cependant, le maître d'études, qui se trouvait derrière, voyant son quartier arrêté par un simple mortel, s'étonne de l'audace de celui-ci, et lui ritime très catégoriquement l'ordre de laisser passer ses élèves, en lui disant qu'il n'est pas permis d'arrêter ainsi tout un peloton de jeunes collégiens :

« Monsieur est le ministre de l'instruction publique, » répond alors un promoteur qui accompagnait M. Duruy.

Je vous laisse à penser si le maître d'études fut confus en songeant à la manière un peu brusque avec laquelle il venait d'interpeller le grand maître de l'Université.

Mais M. Duruy le rassura en souriant et avec bonté; et les élèves continuèrent leur promenade.

Est-ce que, par hasard, l'honorable ministre aurait l'habitude de se promener en habit de cour dans les rues de Compiègne? Est-ce que, pour préparer les enfants des collèges au régime de la garde mobile, il leur interdit toute précaution contre les bises de novembre?

M. Duruy est homme d'esprit; le généreux pardon qu'il a accordé au malheureux maître d'études coupable de ne l'avoir pas reconnu sous « l'habit d'un simple bourgeois » le prouve surabondamment, — et il doit souffrir des récits pleins de naïveté de l'*Etendard*.

La catastrophe du Fampoux qui eut lieu en 1846, fut suivie, de la part de M. le baron James de Rothschild, d'un acte de générosité qui se trouve raconté, dans le *Peut Journal*, de la manière suivante, par M. D'Argis, ancien directeur de théâtre :

Monsieur le Directeur, A l'instant où ont lieu les funérailles de M. le baron James de Rothschild, je lis dans plusieurs journaux des articles parlant de la bienfaisance de cette famille. Permettez-moi, monsieur, de vous faire connaître un acte de générosité du baron qui m'est personnel : ces lignes feront, j'en suis sûr, plaisir à beaucoup de vos lecteurs dont il fut le bienfaiteur.

Lors de la catastrophe de Fampoux, dans les marais de Roux, (chemin de fer du Nord), qui eut lieu en juin de 1846, j'eus le bonheur d'accomplir un acte de sauvetage qui fut alors raconté par les journaux avec des éloges évidemment exagérés : puis je partis pour Genève où m'appelait un engagement.

La direction théâtrale, par suite de la révolution genevoise, vint à manquer et cessa ses paiements. Ne sachant trop comment revenir à Paris, je m'adressai à M. le baron James de Rothschild, qui me répondit, courrier par courrier : « Monsieur il vous est ouvert sur ma maison un crédit illimité : le caissier est avisé. »

Avec cette lettre, je trouvai de quoi faire le voyage. Ce fut même l'administration Lafitte et Caillard qui m'en fit l'avance (il n'y avait pas alors de chemin de fer).

Lorsque je me présentai à la caisse, on fut surpris de la modicité de la somme que je demandai et l'on me dit en riant : Ce n'était pas la peine de vous ouvrir pour ça un crédit illimité !

Depuis cette époque, chaque fois qu'une faillite m'atteignait (et Dieu sait si elles sont fréquentes dans les théâtres de province !) je tirai hardiment sur la caisse du baron, et quelle que soit la somme que je demandais pour moi ou mes camarades d'infortune, je la recevais immédiatement.

A une lettre que j'écrivis au baron pour lui exprimer ma gratitude, il me répondit ceci : Bah ! bah ! mon ami, si j'étais dans les villes où vous jouez, il est probable que je m'abonnerais à votre intention. Eh bien ! c'est le prix de ma loge à vos représentations à bénéfice.

On ne saura jamais la quantité de dons et secours répandus par ses mains généreuses, et M. Picard, de la rue du Vert-Bois, distributeur des bienfaits de la famille, pourrait seul dire l'énormité du chiffre des sommes qui ont arraché tant de familles à la misère et sauvé tant de malheureux du désespoir. Le nom du baron James de Rothschild restera dans la postérité, où il sera toujours appelé le *père des pauvres*.

MARLET D'ARGIS.

pour toute la chronique du jour : A. DORMEUIL.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du 25 Novembre 1868.

Présidence de M. C. DESCAT, maire.

Secrétaire : M. Pierre PARENT.

Absents : M. Duthoit (adjoint), MM. Wiaux, Frasez et Dellebecq (en voyage).

1. Le Conseil adopte les conclusions des rapports présentés par M. C. Bourbier, au nom de la commission du budget de la ville, du budget supplémentaire, et du budget de l'hospice et de l'hôpital.

2. Renvoi à la commission de la voirie d'un projet de rectification du chemin No 9 allant vers Wattrelos.

3. Adoption des comptes et budget du service des eaux.

4. Le Conseil adopte les modifications proposées à l'église Sainte-Elisabeth.

5. Le projet de dépenses à faire dans les asiles est renvoyé à l'examen de la commission des écoles.

6. Approbation du bordereau des sommes irrécouvrables.

7. Le Conseil confirme à l'unanimité sa délibération en date du 5 septembre ainsi conçue : « Le Conseil municipal de Roubaix considérant que l'établissement d'un chemin de fer reliant Somain avec Tourcoing, en passant par Marchiennes, Orchies, Cysoing, Baisieux, Lannoy et Roubaix aurait des résultats les plus favorables pour le pays qu'il est appelé à féconder en multipliant à l'infini ses relations ; considérant que ce chemin de fer est ardemment désiré par les populations industrielles et agricoles si nombreuses et si actives dans cette intéressante contrée,

« Emet le vœu que le chemin dont il s'agit soit compris dans les dispositions de la loi actuellement soumise au Corps législatif et classé au premier rang des nouvelles voies de communication à ouvrir. »

CHRONIQUE LOCALE

Nous avons publié, dans notre dernier numéro, une délibération du Conseil municipal de Tourcoing émettant le vœu de la création d'un chemin de fer de Somain à Roubaix. La Chambre consultative de Douai avait émis précédemment un vœu analogue qu'elle appuyait des considérations suivantes, en le transmettant à M. le ministre du commerce et des travaux publics :

« Un chemin de fer de Somain à Roubaix ou Tourcoing, outre les intérêts généraux qu'il est appelé à desservir, intéresse au plus haut degré l'arrondissement de Douai. Il le traverse dans sa plus grande étendue ; relie au chef-lieu les localités qui en sont le plus éloignées ; met en communication avec le réseau des voies ferrées les villes et les cantons industriels et agricoles de Marchiennes et d'Orchies, si déshérités jusqu'à ce jour ; enfin crée des facilités de transport considérables pour les produits de l'arrondissement tout entier.

Somain, point de départ de la ligne, est une des grandes impatiences du chemin de fer du Nord. Ses recettes, qui étaient, en 1860, de fr. 1,059,593-04, se sont élevées en 1867 à fr. 2,236,423-54, présentant ainsi en sept années un accroissement de 110 pour 100, qui ne peut que continuer. Somain est, en effet, la jonction des embranchements de Cambrai et des Compagnies des mines d'Anzin et d'Aniche, le centre des expéditions des houillères du Nord, de nombreuses verreries et fabriques de sucre, des forges et ateliers de construction de Denain, et d'un grand nombre d'autres établissements industriels. Les expéditions de marchandises de cette gare ont donné, en 1867, une recette de fr. 2,111,824-63.

Les villes de Marchiennes et d'Orchies, que traverserait le chemin de fer de Somain à Roubaix, possèdent neuf fabriques de sucre, une verrerie, des ateliers de construction, des distilleries, des fabriques de ouate, et produisant une grande quantité de pannes, carreaux et tuyaux de drainage. Ces localités, très-peuplées, sont appelées à devenir des centres industriels dès qu'elles seront dotées de voies de communication perfectionnées.

Roubaix et Tourcoing sont jadis cités industriels dont l'importance et le développement se chiffrent par leur consommation de houille. Cette consommation, qui n'était, en 1856, que de 137,005 tonnes, s'est élevée, en 1864, à 263,764 tonnes et dépasse aujourd'hui 300,000 tonnes, dont le transport s'effectue à peu près entièrement par chemin de fer.

Par Douai et Lille, la distance de Somain à Roubaix est de 57 kilom., et le transport d'une tonne de houille fr. 2-70. Par le nouveau chemin de fer, cette distance n'est plus que de 37 kilom., soit une différence de 20 kilom. ou de 35 pour 100 et, par suite, il en résulte une économie dans le transport d'environ un franc par tonne.

Une semblable réduction permettrait aux houillères du Nord d'alimenter à peu près exclusivement le marché important de Roubaix et de Tourcoing, que les houillères belges ont envahi dans ces dernières années, par suite de la réduction considérable que l'Etat belge a apportée dans les tarifs de transport sur ses chemins de fer.

Cette économie d'un franc par tonne sur les transports ne profiterait pas seulement pour la houille, mais encore pour toutes les marchandises qui arrivent par Valenciennes et par Cambrai, de tous les points du sud-est, de Reims, des Ardennes, etc. Elle s'appliquerait également, dans une forte proportion, aux transports de houille et de marchandises allant par Somain à Lille, Saint-Omer, Dunkerque, etc., qui, par le chemin de fer déjà concédé de Valenciennes à Lille, pourraient arriver à ces destinations par un raccourcissement de parcours de 16 kilomètres.

L'exécution d'un chemin de fer direct de Somain à Roubaix ou Tourcoing, donnerait, à un haut degré, satisfaction à des intérêts considérables : intérêts généraux, comme intérêts particuliers à l'arrondissement de Douai.

On se rappelle que, à la dernière session du Corps législatif, divers amendements à la loi militaire ont été proposés, notamment par M. Brame et M. des Rotours, députés du Nord, pour modifier notre législation en ce qui concerne les fils d'étrangers nés en France. Des familles étrangères, établies depuis plusieurs gé-

nération sur notre sol, trouvent moyen d'échapper aux charges du service militaire en invoquant leur qualité d'étranger, bien qu'elles aient perdu toute attache avec leur patrie d'origine et qu'elles jouissent en France de tous les avantages réservés aux sujets français. On évalue à près de 200,000 le nombre des étrangers ou prétendus tels qui sont répandus dans nos départements-frontières, et dont la situation privilégiée provoque les plaintes réitérées des populations soumises au recrutement. On annonce que M. le ministre de la justice vient de constituer une commission chargée d'examiner les modifications qu'il peut y avoir lieu d'apporter à cette partie de nos lois et qui auraient pour résultat de donner satisfaction aux réclamations sus-rappelées. Cette commission, qui se réunira sous la présidence de M. le garde des Sceaux, est composée de MM. Greffier, directeur des affaires civiles au ministère, de la justice ; général Castelnau, aide-de-camp de l'Empereur, directeur au ministère de la guerre ; Manceaux, conseiller d'Etat, et Villefort, chef du contentieux des affaires politiques au ministère des affaires étrangères.

La Cour de cassation vient de décider que les arbres existant sur le sol des chemins vicinaux, appartiennent aux propriétaires riverains lorsque ceux-ci prouvent que la plantation a été faite par eux et non par la commune.

La Cour impériale de Douai avait jugé le contraire, par arrêt du 25 novembre 1865, mais sur pourvoi. La Cour suprême a cassé l'arrêt de la Cour de Douai.

Cette décision suggère à la *Gazette des Campagnes* l'idée de proposer aux administrations communales une innovation qui pourrait alléger notablement pour elles les charges de la viabilité.

D'après ce système, les communes pourraient céder à des particuliers, le droit de planter des arbres fruitiers le long des chemins vicinaux et d'en récolter les fruits pendant un certain nombre d'années. Après ce délai, les communes auraient la propriété et les revenus de ces arbres, qui couvriraient certainement alors les frais d'entretien des chemins, outre l'avantage de donner de l'ombre aux voyageurs et de maintenir le sol par leurs racines.

M. le ministre de la justice vient de constituer une commission, composée d'anciens magistrats consulaires et de notables commerçants pour examiner un projet de révision de la loi sur les faillites, notamment en ce qui concerne la lenteur des opérations des syndics et les dépenses qui en résultent pour les justiciables.

Le *Progrès du Nord* est cité pour le vendredi 27 novembre, devant le tribunal correctionnel de Lille, sous l'inculpation de délit de « manœuvres ».

La défense du *Progrès* sera présentée par M^e L. Gambetta.

Roubaix, 23 novembre 1868.

Monsieur le rédacteur du *Journal de Roubaix*,

L'achèvement du canal est une question complexe, toujours intéressante, sur laquelle on ne saurait trop attirer l'attention du public et la sollicitude de nos administrateurs.

Dans une précédente lettre, j'ai eu l'honneur de vous entretenir de la partie de ce canal qui va se dérouler autour de notre ville. Aujourd'hui, si vous voulez bien m'accorder avec la même bienveillance l'hospitalité dans vos colonnes, j'examinerai en quelques mots de quelle utilité prochaine — sinon immédiate — pourrait nous être la partie qui s'étend depuis le canal de la Marque jusqu'au Blanc-Sea.

Cette partie, que je viens de visiter, est presque entièrement terminée et ceux qui en dirigent les travaux avec tant d'activité et d'intelligence m'ont assuré qu'il serait aisé d'en obtenir le complet achèvement pour le mois de mai prochain. Cette assurance a fait naître en moi une réflexion bien naturelle et qui se présente immédiatement à l'esprit : Pourquoi ne livrerait-on pas le plus tôt possible à la navigation cette magnifique partie de notre canal qui est en relation directe avec Lille et le réseau des canaux français, qui possède à son extrémité, au Blanc-Sea, un port offrant une longueur de quais d'un kilomètre et où pourraient venir flotter, dès la fin de l'année prochaine, les bateaux chargés des charbons du Nord et du Pas-de-Calais ? Nous nous plaignons des tarifs de la Compagnie du Nord : ne serait-ce pas le moyen le plus certain d'en obtenir la réduction dans un temps relativement rapproché, si l'on songe aux 4 ou 5 ans que nécessiterait encore l'entier achèvement du canal ? En tous cas, je pense qu'il est bon d'émettre publiquement cette réflexion et d'attirer sur elle l'attention de nos administrateurs, qui pourraient facilement faire quelques démarches fructueuses pour obtenir cet avantageux résultat. Je la livre donc telle quelle, heureuse si je pouvais contribuer, dans la mesure de mes forces, à hâter l'événement si désirable de la prompte exploitation de ce canal qui contribuera puissamment, il faut l'espérer, à la prospérité de notre ville.

Si j'ai rapporté de ma visite aux travaux du canal une pensée que je crois bonne, je dois ajouter qu'il m'en est resté aussi une admiration profonde pour le beau spectacle qu'il m'a été donné de contempler et je conseille cette promenade à tous ceux de vos lecteurs que précé-

dent l'avenir de notre grande cité. Je signale surtout à leur attention le pont majestueux et hardi jeté sur la tranchée qui traverse la colline de la ferme Masure. Ils pourront admirer de là cette belle suite de cinq écluses qui, descendant vers le canal de la Marque, va nous mettre en communication avec Lille, Dunkerque, Paris, le Rhin, la Loire et le Rhône.

Dussé-je blesser sa modestie, je dois, en terminant, rendre un sincère hommage au talent et au savoir éminent de l'homme qui dirige les travaux de notre canal et qui, me servant de cicérone, a su rendre lucides pour moi des questions auxquelles j'étais jusque-là absolument étranger, questions qui m'ont ouvert des horizons nouveaux.

D. G.

Des conférences religieuses vont être données, pour les hommes, dans la chapelle des Carmélites, par M. le chanoine Dayez, principal du Collège.

La première conférence aura lieu le lundi 30 de ce mois, à sept heures du soir.

Tous les jours suivants, jusqu'au samedi 5 décembre, il y aura deux conférences; l'une, le matin à sept heures, précédée de la messe qui commencera à six heures et demie; l'autre, à sept heures du soir.

Samedi, 5 décembre, l'instruction du soir n'aura pas lieu.

Dimanche, 6 décembre, jour de la célébration de la fête de l'Immaculée-Conception, messe à sept heures et communion générale.

La Société orphéonique de Roubaix chantera dimanche la Grande-messe à Saint-Martin. La Société fera entendre :

Le *Kyrie*, du père Hermann ;
Le *Credo*, de la Hache ;
Un *Sanctus*, tiré de Beethoven ;
Le *Salutaris*, de Mozart ;
L'*Agnus Dei*, de Laurent de Rillé ;
Le *Domine salvum*, du chœur : La Duquenne, de Bazin.

Une quête sera faite ; le montant en sera remis aux Dames de la conférence de Saint-Vincent-de-Paul.

Le même jour, la Société orphéonique donnera un Concert à Comines. On commencera à sept heures.

Nous apprenons que la Compagnie anglaise d'assurances sur la vie, « *The Hercules* » à laquelle ont été transférées les affaires de « *l'International* », Compagnie établie en France depuis environ 30 ans, vient d'établir des Agences dans notre ville.

Nous constatons ce fait avec plaisir, car il est la preuve de l'extension que prennent en France les bienfaisantes institutions dont le but moral commence à être apprécié par toutes les personnes prévoyantes qui désirent assurer l'avenir de leur famille au moyen d'une légère épargne.

Nul doute que la Compagnie « *The Hercules* » qui, par l'importance de son capital social « fr. 12,500,000 » se place au rang des Compagnies offrant toute garantie, ne parvienne à obtenir bientôt parmi nous les succès qu'elle mérite.

Roubaix, 26 novembre 1868.

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans votre dernier numéro que MM. les abonnés et habitués du théâtre se proposent d'ouvrir une souscription en ma faveur. Je remercie ces messieurs de leur généreuse initiative ; mais j'espère pouvoir faire face à ce nouveau malheur, comme j'ai supporté les autres ; je n'accepterai donc pas les dons qui pourraient m'être remis.

Vous remerciant vous-même, Monsieur le Rédacteur, je vous prie d'agréer etc.

A. ASTIER,

Machiniste au théâtre de Roubaix.

Hier soir vers cinq heures, au moment de la descente des voyageurs venant de Lille par le train de 4 h. 30, deux chevaux de maître, échappés des mains d'un domestique en livrée, entraient au grand galop dans la cour de la gare du chemin de fer, quand un des voyageurs, M. D.-B., déjà arrivé, dans la rue et près de qui les chevaux venaient de passer si rapidement, rebroussa chemin, courut après eux et fut assez heureux pour en arrêter un tout d'abord. D'autres personnes ne tardèrent pas à arrêter le second.

Il paraît que M. D.-B. a déjà donné de nombreuses preuves de courage et de dévouement. Dernièrement, à Valenciennes, il arrêta, dans la rue de Paris, un cheval attelé à une carriole chargée de sacs de levure, et dont les guides, rompus, étaient restés dans les mains du conducteur épouvanté. M. D.-B. sauva ainsi la vie à plusieurs enfants qui allaient être écrasés, sans sa généreuse intervention.

Une autre fois, dans la même ville et presque au même endroit, M. D.-B. arrêta un cheval qui venait de s'échapper du manège d'exercices militaires en désarçonnant l'officier qui le montait.

Nous sommes heureux d'ajouter en terminant que M. D.-B. est un de nos concitoyens, très avantageusement connu à Roubaix et à Valenciennes. Plus de 50 médailles lui ont déjà été décernées en récompense de la haute intelligence dont il a fait preuve dans l'honorable profession qu'il a exercée durant de longues années.

Il y a deux jours, un individu qui sortait de la maison de détention de Lille,